

ENEDIS

L'ELECTRICITE EN RESEAU

INFORMATION ACTES D'ELAGAGE

Monsieur le Maire

Interlocuteur Enedis : Mr BOYER
Mail : denis.boyer@enedis.fr
Interlocuteur Entreprise : M. Gouttebaron
☎ : / 06. 73.09.32.13

Objet : Elagage des lignes Electriques

à Saint Etienne, le 26/01/23

Monsieur le Maire

Dans le but d'assurer la sécurité des ouvrages et des tiers ainsi que de maintenir le niveau de qualité de la fourniture électrique attendu par nos clients, Enedis (ex ERDF) est dans l'obligation d'élaguer les arbres lorsque ceux-ci se développent à proximité des ouvrages de distribution HTA et BTA.

Cette opération se déroulera sur votre commune à partir du 06/02/23 au 31/03/23

Nous avons confié la réalisation de ces travaux à l'entreprise LA JARDINIÈRE. Les élagages devront être réalisés conformément aux textes en vigueur (Loi du 15 juin 1906 sur les distributions électriques et arrêté interministériel du 26 mai 1978).